

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 52 a et b

52 a

Guemara

Rav Safra : [Le deuxième jour où Yom Tov de Chutz la'Aretz a été institué, de peur que les gens ne sachent pas quel jour était fixé comme Rosh Chodesh] chez nous, nous savons quel jour était le Rosh Chodesh [par l'intermédiaire des messagers du Beit Din, avant Yom Tov] ;

- *Dans les zones habitées, nous ne pouvons pas faire de Melachah le jour dont nous savons qu'il est Chol, pour ne pas causer de problème ;*
 - *Peut-on faire la Melachah dans un Midbar ?*
 - *R. Aba citant le Rav Ami : Il est interdit dans une zone habitée, il est autorisé dans un Midbar.*

Version 1 : R. Nathan bar Asja est allé de Bei Rav (où il a appris) à Pumbedita [devant son Techum] le deuxième jour de Shavu'ot ; Rav Yosef l'a excommunié.

- *Abaye : Pourquoi ne pas le fouetter ?*
 - *Rav Yosef : J'étais plus strict - en Eretz Israël, ils votent si oui ou non un Talmid [qui a transgressé] doit être fouetté, mais ils ne votent pas s'il doit être excommunié ou non. Mais moi je l'ai excommunié.*

Version 2 : Rav Yosef l'a fouetté.

- *Abaye : Pourquoi ne pas l'excommunier - Rav et Shmuel ont appris que nous excommunions à cause de Yom Tov Sheni de Chutz la'Aretz !*
 - *Rav Yosef : C'est pour les gens ordinaires - c'est un Talmid, donc j'ai été plus indulgent - en Eretz Yisrael, ils votent pour ou contre le fait de fouetter un Talmid, mais pas pour l'excommunier.*

Mishnah : De même, si l'on déplace les produits de la Shemithah... [R. Yehudah dit, il dit "Va et apporte", c'est-à-dire va dans mon ancien lieu, et apporte de là, et tu peux manger comme moi !]

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Yehudah n'est-il pas d'accord pour dire qu'il doit appliquer les mesures de rigueur de l'endroit de départ et de l'endroit d'arrivée ? !*
 - **Réponse 1** (Rav Shisha brei d'Rav Idi) : *R. Yehudah traite un sujet différent :*
 - *[Le premier Tana dit que] il est passé d'un endroit où il n'en reste pas à un endroit où il en reste, et qu'il a entendu dire qu'il n'en reste pas à l'endroit initial, il doit faire Bi'ur ;*
 - *R. Yehudah dit, il dit [aux gens de son ancien lieu] "Allez vous-même et apportez de là où je l'ai fait - ils sont toujours disponibles là-bas" [dans mon nouveau lieu ! Il doit respecter les règles de son ancien lieu de résidence qui s'appliquaient au moment de son départ - c'était permis quand il est parti].*
 - *Cela implique que R. Yehudah est plus indulgent [que le premier Tana] - mais R. Aba a enseigné qu'il est plus rigoureux ! (R. Aba avait une tradition pour cela).*
 - **Réponse 2** : *[On inverse les positions et on dit que le premier Tana dit qu'] il n'a pas besoin de faire Bi'ur ;*
 - § *R. Yehudah dit, [il doit, car] les gens [de son ancien lieu] lui disent : "Va toi-même et [vois si tu pourrais] apporter [plus] de là où tu les as amenés (notre lieu) - [tu ne pourrais pas, car] il n'en reste plus !*
 - **Réponse 3** (Abaye) : *Le cas est comme le dit la Mishnah - il est passé d'un endroit où il en reste à un endroit où il n'en reste pas, et il les a ramenés à son endroit initial, et il en reste toujours - [le première Tana dit,] il n'a pas besoin de faire de Bi'ur ;*
 - § *R. Yehudah dit, ils lui disent : "Allez vous-même et [voyez si vous pouvez] en apporter [plus] de l'endroit où vous les avez [récemment] apportés - il n'en reste plus" ! (Il faut faire le Bi'ur là-bas - c'est une rigueur de l'endroit le plus récent que vous avez quitté).*
 - *Rav Ashi : R. Yehudah dit-il que [les amener dans une région sur] le dos d'un âne fait Klitah ! (leur donne la loi de cette région ?! Sûrement pas !)*
 - **Réponse 4** (Rav Ashi) : *Ils se disputent comme les Tana'im suivants :*
 - § *Mishnah*
 - *R. Eliezer : Si trois sortes de légumes étaient marinés ensemble dans un même tonneau, on pourrait les manger [tous] jusqu'à ce que l'un d'entre eux soit périmé / qu'il ait disparu des champs ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Yehoshua dit qu'il peut les manger [tous] jusqu'à ce qu'ils soient tous achevés [dans le champ - c'est comme le premier Tana de notre Mishnah] ;*
- *R. Gamliel dit que lorsque l'un des trois est terminé [dans le champ], il doit Meva'er [s'en débarrasser] du tonneau (c'est comme R. Yehudah) ;*
 - *La Halachah suit R. Gamliel.*
- **Réponse 5** (Ravina) : *Ils se disputent comme les Tana'im suivants :*
 - § *Beraita : On peut manger des dattes [n'importe où dans Yehudah] jusqu'à ce que les dernières dattes de Tzo'ar (une ville de dattes) soient terminées (c'est comme le premier Tana de notre Mishnah)*
 - *Selon R. Shimon ben Gamliel, on peut manger à cause des dattes laissées dans les arbres entre les Lulavim (les animaux peuvent les prendre), mais pas à cause des dattes entre les épines (les animaux ne peuvent pas les prendre / pas accessible ; c'est comme R. Yehudah).*

52b

Mishnah : Il y a trois régions concernant Bi'ur - Yehudah, Ever ha'Yarden et Galil ;

- *Chacune d'entre elles est divisée en trois [sous-]régions.*
 - *Si oui, il y en a vraiment neuf - pourquoi dit-on trois ?*
 - *On peut manger une espèce de produit de Shemitah jusqu'à ce qu'elle soit terminée [dans le champ] dans la dernière sous-région de sa région (pas de passage d'une région à l'autre).*
 - *Quelle en est la source ?*
 - *Rav Chama bar Ukva : "Veli'Vhemtecha vela'Chayah Asher b'Artzecha" - tant qu'il est disponible pour les Chayot pour manger dans les champs, vous pouvez [manger et] nourrir vos animaux dans la maison ;*
 - *Lorsque les Chayot cessent de manger dans les champs, vous devez les retirer de votre maison ;*
 - *Nous avons une tradition selon laquelle les animaux de Yehudah ne vont pas à Galil pour manger ou vice-versa [et ils ne traversent sûrement pas la rivière pour manger à Ever ha'Yarden].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Beraita : Si l'on emmenait les produits de [Shemithah] d'Eretz Israël à Chutz la'Aretz, le bi'ur (brûler ou les rendre hefker) se ferait à leur [nouveau] endroit [quand ils auront fini à l'endroit où ils ont grandi] ;

- *R. Shimon ben Elazar dit qu'il faut les remettre à leur place [originale] [et le bi'ur est fait là] - nous l'apprenons de "b'Artzecha".*
 - *Nous avons besoin de "b'Artzecha" pour autre chose [pour l'enseignement de Rav Chama / distinguer chaque région] !*
 - *Réponse 1 : On aurait pu dire "ba'Aretz", mais on dit plutôt "b'Artzecha" pour enseigner une deuxième loi.*
 - *Réponse 2 : "Asher b'Artzecha" est en plus pour enseigner une seconde loi.*

Rav Safra a apporté des tonneaux de vin [Shemithah] d'Eretz Yisrael à Chutz la'Aretz ; il a demandé à Rav Huna brei d'Rav Ika et à Rav Kahana si R. Avahu avait dit si la Halachah suivait ou non R. Shimon ben Elazar.

- *Rav Kahana : R. Avahu dit que la Halachah suit R. Shimon ben Elazar.*
- *Rav Huna brei d'Rav Ika : Il a dit que la Halakha ne suit pas R. Shimon ben Elazar !*
 - *Rav Safra : Nous pouvons compter sur Rav Huna brei d'Rav Ika, car il est aussi méticuleux dans ce qu'il apprend de son Rebbi que Rachbah de Pumbedita :*
 - *Rachbah citant Rav Yehudah : Har ha'Bayit était entouré d'un double Stav (corniche pour s'asseoir), l'un à l'intérieur de l'autre.*
 - *Rav Yosef : Rav Safra illustre "Ami b'Etzo Yish'al u'Maklo Yagid Lo" - il est Magid (raconte ses questions) à celui qui est Mekil (indulgent).*

R. Ilai a coupé des Kafniyot pendant la Shemithah.

- *Comment a-t-il pu faire cela - les produits de Shemithah sont "L'Ochlah", pour ne pas les gâcher (il aurait dû les laisser mûrir) !*
 - *Peut-être que cela ne s'applique qu'aux produits finis, mais pas aux produits non mûrs.*
 - *Rav Nachman a enseigné que les Matchalei (coquilles sur les dattes) de la Orlah sont interdites, parce qu'elles sont Shomrim/protègent les fruits [d'où le fait qu'elles sont considérées comme des fruits] ;*
 - *Elles ne sont Shomrim que lorsque les dattes sont Kufri (non mûres), et il les appelle des fruits !*
 - *Rav Nachman tient comme R. Yosi ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Mishnah - R. Yosi : Tous les Smadar (raisins bourgeonnants) [de Orlah] sont interdits parce qu'ils sont des fruits.*
- *Chachamim s'opposent avec R. Yosi [et R. Ilai tient comme eux].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com